Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Fevrier 1890 No. 17.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

PARDESSUS

PAR MILLIERS AU MAGASIN DE HARDES-FAITES DE WALSH.

1,000 PARDESSUS

de toutes grandeurs et qualités, au magasin de Walsh, de $3.50 en montant—à moitié prix actuellement.

Allez et Voyez

les pardessus de $3.50 chez Walsh ainsi que les pardessus (pea Jackets) au même prix. Ils sont ce qu'il y a de mieux.

HABILLEMENTS :-: D'AUTOMNE :-: ET :-: D'HIVER

En grande variété chez Walsh et à prix moitié plus bas que dans les autres magasins.

VENTE SPÉCIALE D'HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER QUI SE FAIT ACTUELLEMENT CHEZ WALSH. AVANTAGES EXTRAORDINAIRES OFFERTS.

513 Rue Principale, vis-a-vis l'Hotel-de-Ville.
jl j 10 10

J. B. LAUZON,
Boucher.
Coin de l'Avenue Tache et de la Rue Dumoulin.

EN GROS ET EN DETAIL.

Toujours en mains des viandes de première qualité.

BŒUF, - VOLAILLE, - MOUTON, - LARD, SOUCISSES, - VIANDE FUMÉE, - VEAU, ETC., ETC., ETC.

VACHES A LAIT ET BŒUFS DE TRAVAIL
A vendre en tout temps.

Nous achetons, Au Comptant, tous les produits de la campagne.
J. B. LAUZON.
1an 16.2.88.

E. L. JOYAL,
Sellier et Harnacheur
363 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG,
(Porte voisine de MM. Richard & Cie.)
— FABRIQUERA —
LES HARNAIS ET SELLES DE TOUTES DESCRIPTIONS,
GROS HARNAIS POUR FERME, HARNAIS DE COUPE,
DE VOITURE DOUBLE, ET HARNAIS TRACK UNE SPÉCIALITÉ,
ÉTRILLES, BROSSES, FOUETS, ETC.

M. Joyal sollicite le patronage de ses compatriotes et leur garantit satisfaction.

TOUTE COMMANDE EXÉCUTÉE AVEC EXACTITUDE ET A BAS PRIX.
6m. 31.10.89

DUNCAN MACARTHUR, Ecr., Président.
Hon. JOHN SUTHERLAND Vice-Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

"The North West Fire Insurance Co'y of Manitoba."

Organisee en 1883.

Capital autorisé	$500,000
Déposé au gouvernement de Manitoba	10,000
Actif en argent	110,000

Cette Cie offre plus d'avantages (surtout aux cultivateurs) que toute autre compagnie faisant affaires dans cette province.

Elle est la seule qui assume le risque des dommages causés par le vent, les cyclones, etc, en sus du feu et de la foudre, et cela au même taux.

Cette compagnie accepte des billets à longs termes en paiement des primes, lorsque cela est nécessaire.

M. Jos. T. Dumouchel, agent de la compagnie, et bien connu du public, se fera toujours, comme par le passé, un plaisir de donner les informations voulues concernant toute affaire d'assurance.

G. W. GIRDLESTONE, Secrétaire et Gérant.
JOS. T. DUMOUCHEL, Agent voyageur.

Nos. 375 et 377 Rue Principale, Winnipeg.
la 18 12 89

Manitoba Lumber & Fuel Co. (Limited.)

BUREAUX :

363 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG,
(Côté Est de la rue Principale.)

COURS :-: A :-: BOIS

Au pied de la rue Water, près du chemin de fer Northern Pacific et Manitoba, et au chemin de fer Pacifique Canadien.

L'endroit le meilleur marché de Winnipeg pour

CHARBON, BOIS DE CHAUFFAGE ET BOIS DE CONSTRUCTION,

En gros et en détail.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOSEPH DAVIS. Gérant.

N.B.—Le public trouvera à nos bureaux des personnes parlant le français. la 16.5 89

RICHARD & CIE.,
IMPORTATEURS DE
Vins, Liqueurs et Cigares.
365, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.
(0:0:0)

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.

ECURIE DE LOUAGE.
No. 45 AVENUE DU PORTAGE, No. 45
WINNIPEG.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

HOTEL SAINT-BONIFACE.
COIN DES RUES TACHÉ ET NOTRE-DAME.
FIDÈLE MONDOR, Propriétaire

De première classe, sous tous les rapports. Aussi bonnes écuries.

Prix modérés. La maison est avantageusement connue. 1a.7.11.89

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

M. le Dr Lambert ayant fait l'acquisition de la "Pharmacie Saint-Boniface," connue comme la pharmacie de MM. Fafard et Cie., tiendra comme par le passé toutes

— ESPÈCES DE —

MÉDECINES PATENTÉES, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMERIE, Etc., Etc.

Le Dr Lambert tiendra ses bureaux à la pharmacie durant le jour et verra lui-même à ce que les prescriptions soient minutieusement remplies.

Tout au Comptant.

La pharmacie sera ouverte le jour et la nuit et les dimanches.

Dimanche—9 à 10, 12 à 1, 7 à 8.
1ne 15.3.88.

CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

HEURES DES CONVOIS

DEPUIS LE 24 NOV. 1889.

Allant Nord. Fret No. 55 Tous les jours excepté le dimanche.	Express No. 53 tous les jours.	Temps moyen du centre.	Milles.	Allant Sud. Express No. 54 tous les jours.	Fret No 56 T. les j. ex. dim.
		Stations,			p.m.
1.30pm	4.15pm	A...Winnipeg...D.	..	10.50a	4.30
1.25pm	4.11pm	..Kennedy Avenue..	1	10.53a	4.35
1.15pm	4.07pm	.Emb. du Portage.	3	10.57a	4 45
12.47pm	3.54pm	....St. Norbert....	9	11.11a	5.08
12.20pm	3.42pm	......Cartier......	15	11.24a	5.33
11.32am	3.24pm	...Ste. Agathe....	24	11.42a	6.05
11.12am	3.16pm	....Union Point....	27	11.50a	6.20
10.47am	3.05pm	...Silver Plains....	33	12.02p	6.40
10.11am	2.48pm	........Morris	40	12.20p	7.09
9.42am	2.33pm	.St. Jean Baptiste.	47	12.40p	7.35
8 58am	2.13pm	.......Letellier	56	12.55p	8.12
8.15am 7.15am	1.53pm 1.48pm	D A { W.-Lynne } A D	65	1.15p 1.17p	8.50
7.00am	1.40pm	D...Pembina....A.	68	1.25p	9.05
	10.10am	...Grand Forks...	..	5.20p	
	5.25am	..Winnipeg Junc..	..	9.50p	
	8.35am	...Minneapolis ...	..	6.35a	
	8.00pm	D....St. Paul....A		7.05a	
Allant Ouest				Al. à l'Est.	
	10.20am	......Bismark		12.35a	
	10.11pm	.....Miles City.....		11.06a	
	2.50pm	...... Helena,......		7.20p	
	10.50am	...Spokane Falls..		12.40a	
	5.40pm	..Jonct. de Pascoe..		6.10p	
	6.40am	..... Portland ..... (via O. R. & N.)		7.00a	
	6.45am	......Tacoma...... (via Cascade div.)		6.45a	
	3.15pm	......Portland .... (via Cascade div.)		10.00p	

EMBRANCHEMENT DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

Tous les jours excepté le dimanche.	STATIONS	Tous les jours ex'té le dim.
11.10am	..............Winnipeg..............	6.45p
11.06am	..........Kennedy Avenue..........	6 49p
10.57am	........Embranch. du Portage........	6.58p
10.24am	..............Headingly..............	7.31p
10.00am	............Horse Plains............	7.55p
9.35am	..........Gravel Pit Spur..........	8.20p
9.15am	.............St-Eustache............	8.41p
8.52am	..............Oakville..............	9.03p
8.25am	..........Assiniboine Bridge..........	9 30p
8.10am	..........Portage-la-Prairie..........	9.45p

Chars dortoirs palais et chars réfectoires sur les convois Nos. 53 et 54.

Les passagers seront transportés sur tous les convois de fret réguliers.

Les convois Nos. 53 et 54 n'arrêtent pas à l'avenue Kennedy.

J. M. GRAHAM, Gérant général.
H. SWINFORD, Agent général.

LE CHEMIN DE FER

Northern Pacific & Manitoba.

La seule ligne qui fasse circuler tous les jours des chars

PULLMAN-DORTOIRS

— ET DES —

Chars - Réfectoires,

DE WINNIPEG AU SUD.

Billets directs vendus pour tous les points du Canada y compris la

Colombie-Britannique et les Etats-Unis.

RACCORDEMENT RÉGULIER A TOUTES LES GARES UNION.

Les bagages à destination d'endroit du Canada sont consignés directement, faisant ainsi éviter le trouble et les douanes.

On obtient des billets pour la traverse de l'Océan et des cabines pour l'Angleterre et toute l'Europe.

TOUTES LES PRINCIPALES ET MEILLEURES LIGNES DE VAPEURS SONT REPRÉSENTÉES.

DES BILLETS D'EXCURSION A

La Côte du Pacifique,

— BONS POUR —

—SIX MOIS ET RETOUR,—

Sont aussi vendus.

Pour plus amples informations, adressez-vous ou écrivez aux agents de la compagnie.

H. J. BELCH,
Agent des billets de la cité,
285 rue Principale,
Winnipeg.

HERBERT SWINFORD,
Agent général,
457 rue Principale.

J. M. GRAHAM,
Gérant général.

LIBRAIRIE KEROACK,
17 Rue Lombard, Winnipeg.
(A quelques pas de la rue Main, en face de l'Hôtel du Canada).
Et Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.

HOTEL BEAUREGARD
Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.
1a.7.11.89.

HIVER.

Songes-tu parfois, bien-aimée,
Assise près du foyer clair,
Lorsque sous la porte fermée
Gémit la brise de l'hiver,

Qu'après cette automne clémente,
Les oiseaux, cher peuple étourdi,
Trop tard, par un jour de tourmente,
Ont pris leur vol vers le midi ;

Que leurs ailes, blanches de givre,
Sont lasses d'avoir voyagé ;
Que sur le long chemin à suivre
Il a neigé, neigé, neigé ;

Et que perdu dans la rafale,
Il sont là, transis et sans voix,
Eux dont la chanson triomphale
Charmait nos courses dans les bois ?

Hélas ! comme il faut qu'il en meure
De ces émigrés grelottants ?
Y songes-tu ? Moi, je les pleure,
Nos chanteurs du dernier printemps !

Tu parles, ce soir où tu m'aimes,
Des oiseaux du prochain avril ;
Mais ce ne seront plus les mêmes,
Et ton amour attendra-t-il ?

—*François Coppée.*

PENSEES

—Ce n'est que par des corrections mal entendues qu'on a rendu obstinés plusieurs enfants qui, sans cela, eussent été fort souples et fort traitables.

—La mort ne se fait pas en un jour au sein des esprits que la vérité illumina. Ils en gardent longtemps des reflets qui les animent.

—L'affection véritable naît de la vertu.

—Quand on aime, loin de vouloir flétrir par le vice ce que l'on aime, on serait prêt à souffrir la mort pour cet objet sincère d'un véritable culte, et cette pureté désintéressée a sa récompense dans une dilatation de l'âme qui est la joie intérieure.

—Le génie si grand soit-il, n'est entier que par la foi.

—Une des consolations de ma vie présente est de ne plus vivre qu'avec Dieu et des enfants ; ceux-ci ont leurs défauts, mais ils n'ont encore rien trahi et rien déshonoré.—*Lacordaire.*

ASSEMBLEE PUBLIQUE A SAINT-LAURENT

Une assemblée publique a été tenue à Saint-Laurent, ces jours derniers. Les deux résolutions très importantes qui suivent ont été adoptées au sujet de la loi municipale dont le gouvernement veut doter la province à cette session, et au sujet du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON.

Attendu que les contribuables de la municipalité rurale de Saint-Laurent dûment convoqués en assemblée publique sont d'opinion que la construction prochaine du chemin de fer de la Baie d'Hudson, de Winnipeg à la Baie d'Hudson, est d'une nécessité absolue pour faire prospérer la province, et que les retards apportés à la construction de cette ligne ont sensiblement amoindri le développement et le progrès de cette municipalité et des environs en particulier ;

Et attendu que les contribuables réunis en assemblée sont d'opinion que tels retards ont été causés par le refus de la législature provinciale et du gouvernement, malgré les plus solennelles promesses d'appui, d'accorder un octroi raisonnable.

Qu'il soit résolu :

Que les contribuables présents expriment leur profond regret qu'il n'ait point été pris de mesures plus énergiques par la législature et le gouvernement de Manitoba pour assurer toute la construction de la dite voie ferrée ; et aussi qu'ils ont l'espoir que les ressources de la province ne seront pas gaspillés en aidant d'autres entreprises de chemin de fer moins importantes, tandis que celle qui est la plus importante de toute la province est négligée et reste là faute d'octroi raisonnable.

LA NOUVELLE LOI MUNICIPALE.

Les contribuables de cette municipalité sont d'opinion que le nouvel acte municipal projeté, si adopté par la législature, serait la ruine de la province. Le système de scrutin proposé dans les élections municipales ne saurait fonctionner par le fait même qu'il n'y aurait pas assez de temps entre le jour de la nomination et celui de la votation pour faire imprimer les bulletins et tout serait dans la confusion. Les conseils municipaux devraient être libres de faire leurs élections par scrutin ou autrement.

Le mode de scrutin nécessiterait bien plus de dépenses, et, à tout considérer, on ne saurait y voir d'avantage.

L'idée que les conseils municipaux ne se réunirait que quatre fois l'année, est mauvaise, car l'ouvrage de n'importe quelle municipalité ne saurait être bien fait en quatre assemblées.

Et attendu, si nous comprenons bien, que l'intention du gouvernement est de diminuer le nombre des municipalités dans la province, nous les contribuables de cette municipalité, nous nous opposons à tel changement, car il créerait beaucoup de trouble dans le partage de l'actif et du passif des municipalités, et de ce genre d'embarras nos populations en ont déjà assez eu.

Les résidents d'une municipalité sont ceux qui devraient dire si leurs limites devraient être agrandies ou non ; de plus, il est évident qu'une petite municipalité peut être conduite avec bien moins de dépenses que ne peut l'être une plus grande.

Nous proposons que copies de ces résolutions soient adressées pour publication aux journaux de Winnipeg, *Free Press* et *Tribune*, au *Manitoba* et une copie au représentant du comté.

Population du Canada en 1880-81.

Aujourd'hui, que l'on crie tant et si fort contre tout ce qui est français et catholique, on peut consulter avec avantage le tableau suivant. Va sans dire que nous n'en avons pas perdu depuis 1880-81.

Par nationalité.	Prov. de Québec.	Ontario.	Nouv.-Ecosse.	Nouv.-Bruns.	Ile du P.-Ed.	Manitoba.	Colombie.	Territoires.	Total.
Français	1 073 820	102 743	41 219	56 635	10 751	9 949	916	2 896	1 298 929
Irlandais	123 749	627 262	66 067	101 284	25 415	10 173	3 172	281	957 403
Anglais	81 515	535 835	128 986	93 387	21 404	11 503	7 297	1 374	881 301
Ecossais	54 923	378 536	146 027	49 829	48 933	16 506	3 892	1 217	699 863
Allemands	8 943	188 394	40 065	6 310	1 076	8 652	858	31	254 319
Sauvages	7 515	15 375	2 125	1 401	281	6 767	25 661	49 472	108 547
Hollandais	776	22 163	2 197	4 373	292	506	94	11	30 412
Nègres	141	12 097	7 062	1 638	155	25	274	2	21 394
Gallois	351	6 397	1 158	1 474	164	103	299	1	9 947
Suisses	254	2 382	1 860	41	1	10	40	..	4 588
Chinois	7	22	...	..	..	4	4 350	..	4 383
Scandinaves	648	1 521	556	932	38	250	236	33	4 214
Italiens	745	687	153	59	21	41	143	..	1 849
Espagnols	175	285	350	203	1	14	144	..	1 172
Islandais	...	57	179	..	..	773	..	..	1 009
Juifs	330	254	32	22	..	16	11	..	667
Divers	730	1 213	165	94	40	6	342	190	2 780
Non énumérés	4 105	27 268	2 341	3 525	307	630	1 682	948	40 806
Totaux	1 359 027	1 923 228	440 572	321 233	108 891	65 954	49 459	56 446	4 324 810
Par culte :									
Catholiques	1 170 718	320 839	117 487	109 091	47 115	12 246	10 043	4 443	1 791 982
Non-Catholiques	188 309	1 602 389	323 085	212 142	61 776	53 708	39 416	52 003	2 532 828
Catholiques :									
Français	1 073 820	102 743	41 219	56 635	10 751	9 949	916	2 896	1 298 929
Autres nations	96 898	218 096	76 268	52 456	36 464	2 297	9 127	1 547	493 053

Note.—Par Français on entend tous les Canadiens dont la langue maternelle est le français, et de plus, les Français venus de France.

Et comme les Canadiens-français sont tous catholiques sauf, peut-être deux ou trois mille, nous prenons le chiffre total de leur population pour terme de comparaison avec les autres cultes.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la deuxième séance du huitième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la deuxième séance régulière, tenue le 27 janvier 1890.

Présents : Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Bédard, Béliveau, Joyal, Lauzon, Pelletier, Trudel et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé. Le Greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants :

Deux lettres de M. Théo. Bertrand demandant la place d'auditeur pour l'année 1889 et de secrétaire-trésorier pour l'année 1890 ; une de M. Eug. Prieur, sec.-trés. de la commission des écoles, demandant la balance due par la ville pour le semestre courant ; une du Dr J. H. O. Lambert, demandant la place d'officier de santé et de médecin de la ville ; une de M. Eugène Paradis, demandant la place d'auditeur ; compte de H. F. Despars, 90c ; L. Lafranchise, $4.00, et le compte de la succession Dr Fafard $31.00.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Béliveau que la séance s'ajourne pour quelques minutes. Agréé.

Le conseil siège de nouveau et M. le conseiller Turenne présente le 1er Rapport du comité des finances qui se lit comme suit : "1er rapport du comité des finances, M. le conseiller Turenne, prés., et MM. les conseillers Trudel, Béliveau, et Pelletier.

"Votre comité recommande le paiement du compte du bureau de poste, $4.00 ; votre comité recommande aussi qu'un billet au montant de $3 500 00 soit signé par son honneur le maire et M. le trésorier en faveur de la Banque Impériale pour rencontrer le montant dû à la même banque et pour payer le montant demandé par MM. les commissaires d'écoles."

M. le conseiller Trudel présente le 1er rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

"1er rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Trudel, prés., et MM. les conseillers Bédard et Béliveau ;

"Votre comité recommande le paiement du compte de H. F. Despars, 90c ;

Ces rapports sont acceptés.

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Béliveau, que M. le Dr Lambert soit nommé officier de santé et médecin de la ville pour l'année 1890. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne appuyé par M. le conseiller Béliveau, que le secrétaire soit prié d'écrire à la compagnie *North West Electric Light Company*, l'informant que le conseil de la ville de Saint-Boniface, accepte sa proposition d'introduire la lumière électrique dans la ville, et qu'elle est prête a lui accorder un certain monopole, pourvu qu'elle fournisse une lumière satisfaisante et au même taux qu'elle le fait dans Winnipeg. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Pelletier, que M. Philorum Prud'homme soit nommé auditeur pour les comptes de l'année fiscale 1889. Agréé.

Son honneur nomme M. J. C. Anger pour auditer les mêmes comptes.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Trudel, que la séance se lève, et la séance est levée.

Choses et Autres

—On ne saurait nier que dans la province d'Ontario certaines villes ont marché d'un pas de géant, que leur population s'est accrue dans des proportions étonnantes.

Il n'y a qu'à jeter un rapide coup d'œil sur la statistique fournie par les évaluateurs municipaux pour se rendre compte des endroits où a porté plus spécialement la progression que nous signalons.

	1872	1879	1887
Belleville	7,361	9.991	10,139
Brantford	8,425	10,792	13,054
Guelph	7,189	10.072	10,173
Hamilton	27,959	34,268	43,082
Kingston	11,597	14.358	16,200
London	16,709	23,173	26,315
Ottawa	22,.77	24,909	37,0?0
Ste Catherine	8,563	10,475	10,075
St. Thomas	2.906	7,317	10,271
Stratford	6,101	8,805	8,881
Toronto	59,305	78,552	126,169

A tout prendre, c'est Toronto qui prime les autres villes. C'est elle qui a fait dans le moins de temps le bond le plus considérable. Elle a été amenée à ce rapide développement par sa situation particulière et par les facilités que lui ont procurées ses réseaux de chemin de fer.

—D'après le calendrier positiviste mis en vigueur par le gouvernement provisoire du Brésil, le dimanche s'appelle "humanidi," jour de l'homme, en opposition à la dénomination religieuse du jour de Dieu. Les douze mois ont aussi été changés ; ils portent les noms suivants : Moïse, Homère, Aristote, Archimède, César, St-Paul, Charlemagne, Dante, Gutemberg, Shakespeare, Descartes et Frederic-le-Grand.

—Le duc d'Aoste, frère du roi d'Italie et ex-roi d'Espagne, vient de mourir à l'âge de 45 ans.

Avant de rendre le dernier soupir, il a reçu la bénédiction du Souverain Pontife par l'entremise du cardinal Alimonda. Il est mort entouré de ses proches, le roi Humbert, sa sœur, la Princesse Clotilde, sa femme et ses enfants.

Le duc a été roi d'Espagne du 4 décembre 1870 au 4 février 1873, date de son abdication.

—La valeur des chevaux exportés du Canada aux Etats-Unis pendant l'année 1889 a été de $2,169,792. La valeur totale des chevaux exportés du Canada dans tous les pays du monde y compris les Etats-Unis a été pendant la même période, de $2,226,892.

—Les évaluations de la coupe du bois pour la saison viennent d'être complétées pour le district d'Ottawa. Il appert que bien que les billots soient en nombre moins considérable, il y a une grande augmentation dans la coupe du bois carré. Cette année, on évalue à 4,000,000 le nombre de billots coupés, contre 4,750,000 l'an dernier, soit une diminution de trois quart de million. On évalue la coupe du bois carré à 8,000,000 de pieds cubes, soit une grande augmentation sur l'année précédente.

—La pêche aux loups-marins a complètement manqué sur la côte du Labrador cet hiver. Pas un cinquième de la moyenne n'a été obtenu. Huit cent cinquante loups-marins ont été pris cette année et ce nombre se subdivise entre vingt-cinq à trente pêcheurs. Il y a un an, l'automne dernier, plus de cinq mille loups-marins ont été pris.

—La mort vient d'enlever un vieux Canadien du nom de Marcel Bernier, qui était certainement un des premiers blancs nés dans le territoire de l'Orégon. En 1830, son père alla résider à Saint-Boniface, afin de lui procurer l'avantage de fréquenter l'école de Mgr Provencher. En 1841, la famille retourna dans l'Orégon : et peu après, le jeune Bernier accompagnait l'archevêque Blanchet dans sa première mission à Puget Sound, et dirigeait la construction de la première église en bois rond bâtie dans ses missions. Plus tard, il rendit le même service à Mgr Demers, lorsque ce dernier n'était encore que simple prêtre, et l'accompagna dans sa première course apostolique à Vancouver. Sa maison et ses chevaux ont toujours été à la disposition des missionnaires, qui ne manquaient jamais de lui demander l'hospitalité quand ils passaient en cet endroit. En 1845 ce brave Canadien se fixa à Newankum Prairie, où il vient de mourir âgé de 70 ans.

La consomption radicalement guerie

A M. le Directeur :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, Dr T. A. Slocum, 37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

Le Manitoba.

Mercredi, 5 Fevrier 1890.

L'ELECTION DE KILDONAN

Nous avons la victoire dans Kildonan et elle est éclatante. Là où il y a un an et demi feu l'hon. M. Norquay échappait à la défaite par une majorité de deux voix seulement, son frère l'emporte aujourd'hui par une majorité de plus de deux contre un sur M. James Taylor, le candidat du gouvernement. C'est la réaction qui se fait. MM. Greenway et Martin sont parvenus au pouvoir en promettant mer et monde; ils n'ont rien fait qui vaille et les voilà déjà en danger.

Cette élection est le signal de la dégringolade. Qu'on en juge plutôt par le vote que voici :

Endroit.	Norquay.	Taylor.
Headingly...	18	14
St. James	27	14
Kildonan (ouest)	66	30
Kildonan (est)	53	34
St Andrews (centre)	65	22
St Andrews (nord)	53	14
St Andrews (est)	43	14
	325	142

Majorité pour Norquay 183.

Ainsi M. Taylor perd son dépot de $200. Que ces $200 aient eté fournies par le gouvernement ou non, nous ne saurions le dire, mais ce que nous savons c'est qu'elles devront retourner au trésor public

Les cris de victoire qui se sont fait entendre le soir de la votation à une portée de fusil de la rue Kennedy ont dû résonner désagréablement aux oreilles de nos ministres, si toutefois ils étaient alors dans la bâtisse du parlement, car en ces derniers temps, ils ne se contentent point de jouer dans l'arène politique, ils essayent des combats qu'ils prétendent, nous nous trompons, qu'ils prétendaient plus faciles, mais où ils sont encore ignominieusement battus. La vérité, ils l'auront toute entière et bientôt il faut l'espérer. Solidaires comme ils sont les uns des autres, le premier comme le dernier d'entre eux ne saurait impunément braver les règles les plus élémentaires et les plus sacrées du devoir et de l'honneur.

Mais parlons de l'élection. Au lendemain de la bataille, le gouvernement prétendit n'y avoir rien eu à faire. Si tel est le cas, comment se fait-il que M. Taylor se donnait à tout propos comme candidat de l'administration Greenway-Martin? Aussi, comment se fait-il que nombre de gens qui sont parfaitement connus pour être aux crochets de nos ministres prirent à cette campagne une part si active, allant d'assemblée en assemblée et déployant tout le zèle que pouvait leur inspirer une servilité sans bornes?

La conclusion est toute naturelle, et si tous ne l'avouent pas, tous le savent : le gouvernement tenait beaucoup à un tout autre résultat. Pour nous, il est des plus consolants : il prouve que parmi les enfants du sol, les plus vieux résidents du pays, parmi ceux à côté desquels nous avons vécu et qui nous connaissent, la voix du fanatisme et de l'intolérance n'a point de force.

Comme l'on s'instruit à tout âge, les Martin, les Greenway et consorts devront tirer profit de la leçon qui vient de leur être donnée.

LA NOUVELLE LOI MUNICIPALE

La loi municipale telle que le gouvernement pretend l'amender à cette session de la législature va créer la plus grande confusion possible par toute la province

On divise l acte actuellement en force en quatre parties, et toutes les dispositions de ce nouveau projet de loi portent le cachet de l'étude la moins approfondie possible. Il n'y aura plus à s'y reconnaître.

Quoi penser de l'idée d'enlever aux conseils municipaux la vente de terrains pour arrérages de taxes et la laisser au gouvernement qui chargerait un percentage de 5 par cent? Quoi penser du changement des limites des différentes municipalités? Quoi penser de l'adoption péremptoire du scrutin dans les élections au lieu du vote ouvert? Les deux sont facultatifs aujourd'hui, et il n'y a pas une municipalité rurale qui ait adopté le premier mode.

Enfin, c'est un changement radical de la loi d'aujourd'hui. C'est un changement qui n'est pas demandé par les municipalités, et qui, s'il est adopté, sera nécessairement la cause des plus grands embarras et de dépenses excessives pour les contribuables.

Cette législation municipale n'est qu'une farce.

LE DISCOURS DU TRONE

Qu'il nous soit permis d'apprécier en quelques mots le discours du trône, cet énoncé de la politique de nos gouvernants. Il ne contient qu'une chose qui nous surprenne. Ce n'est point la nouvelle loi municipale, le nouvel acte des écoles, le projet de loi concernant l'abolition de la langue française qui est certainement compris dans les *various other measures* annoncées; — c'est tout simplement la question de subventionner le chemin de fer de la Baie d'Hudson. Quelle volte-face pour des gens qui, encore l'an dernier, ont fait feu et flammes contre l'entreprise!

La girouette indique le vent, alors il faut que la barque ministérielle trouve le vent bien mauvais pour louvoyer comme elle le fait.

Le public ne sera point induit en erreur et il continuera à surveiller la belle législation que l'on est à nous préparer, jusqu'au jour où il pourra voter contre ces hommes déjà usés par seulement deux seules pauvres années de pouvoir.

LA POLITIQUE A MANITOBA

L'ouverture de la 3ème session de la 7ème législature a eu lieu jeudi avec le cérémonial ordinaire. Le lieut-gouverneur Schultz étant malade le discours du trône fut lu par le juge en chef Taylor en anglais et en français. Ce discours n'ayant point été imprimé en français, nous en faisons une analyse complète.

Le discours commence par faire mention de la visite du gouverneur-général.

Il parle ensuite des progrès qui ont été faits dans la construction des chemins de fer, étant assuré que la saison prochaine verra encore surgir d'autres entreprises de ce genre.

Les récoltes de l'an dernier n'ont pas été aussi abondantes que l'on était en droit de s'y attendre, cependant, dans maints endroits l'on a constaté les meilleurs rendements, ce qui prouve, étant données même les conditions les plus défavorables, la merveilleuse fertilité du sol.

Le gouvernement se félicite de sa politique d'immigration, et il va redoubler d'efforts pour faire connaître les immenses avantages qu'offre Manitoba.

Des résolutions devront être soumises à la législature conférant au gouvernement le pouvoir de négocier avec les autorités féderales sur la question d'augmentation de subsides en lieu de terres de la couronne et sur celle du contrôle des terrains des écoles en cette province.

Il est dit que l'état financier de la province est des plus satisfaisants comme devront le prouver les comptes publics pour l'année fiscale finissant le 3 decembre 1889.

Il sera question de subventionner le chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Aussi de pourvoir à la formation de cercles agricoles.

Parmi les projets de loi qui devront être soumis, l'on nomme les suivants: Acte concernant les corps municipaux, un acte des écoles, un acte pour consolider et amender l'acte de l'agriculture et de l'immigration et ses amendements, un acte concernant l'établissement et la régie de l'école de réforme pour les garçons et de la maison des invalides; aussi plusieurs autres mesures.

Voilà, en somme, le discours du trône. Après quelques affaires de routine la séance fut levée et la chambre s'ajourna jusqu'à lundi.

Lundi soir le 3 janvier 1890.

Des requêtes venant de Taché, Saint-Jean-Baptiste-Ouest, Saint-Jean-Baptiste, Saint-François-Xavier, Saint-Maurice, Saint Boniface et autres endroits au sujet de la question des écoles et de la langue française sont présentées par les députés français. En présentant ces requêtes, MM. Marion, A. F. Martin et Jérome parlent en français.

UNE QUESTION DE PRIVILÈGE.

M. WOOD se lève sur une question de privilège, et dit qu'il lui faisait peine d'être dans l'obligation de proposer une résolution dont l'objet intéressait toute la chambre. L'hon. député commençait à lire sa résolution: *Attendu qu'un nommé Abraham Johnson*—quand,

L'HON. M. MARTIN souleva une question d'ordre et l'orateur décida contre M. Wood disant que la résolution qu'il voulait proposer affectait la vie privée du premier ministre, que les membres de la législature étaient là pour s'occuper des affaires du pays et non pour discuter des scandales. Après quelques passés d'armes entre le procureur-général, MM. O'Malley et A. F. Martin, M. Wood dit qu'il amènerait la même affaire sous forme de motion ces jours-ci.

L'ADRESSE EN RÉPONSE.

M. THOMPSON, député d'Emerson, propose l'adresse en réponse au discours du trône. Il commente l'adresse. Il fait allusion à la mort de l'hon. M. Norquay. Sur la question des écoles, il est en pleine harmonie avec le gouvernement.

M. HARROWER seconde M. Thompson. Il parle brièvement dans le même sens que le préopinant et il est facile de voir en lui un admirateur de la politique Martin.

M. ROBLIN, réplique et commence son discours par faire l'historique des négociations entre le *Northern Pacific* et le *Manitoba Central*. Une dispute s'engage entre lui et l'hon. Martin à ce sujet. M. Roblin raconte comment le Col. Scoble et lui-même directeurs du *Man. Central* rencontrèrent MM. Kendrick et McNaught, du *N. P.* dans le bureau du premier ministre et comment le procureur-général Martin vint et permit la farce de se faire présenter à ces deux personnages, quand de bonne heure le même jour, le même M. Martin rencontrait les mêmes personnages dans leur char et s'entendaient avec eux pour qu'ils vinssent à une entente avec le gouvernement directement. Quelques moments après, M. Martin se retira et ensuite les représentants du *N. P.* et M. Greenway se rendirent au cabinet du procureur-général; puis, ce dernier sortit et fit observer que le gouvernement venait de recevoir une proposition. M. Roblin affirme qu'un arrangement a été conclu avec le *N. P.* avant le départ de ses officiers de Winnipeg. M. Martin nie que tel soit le cas. C'était dit, M. Roblin, un arrangement préliminaire sous l'entente d'en conclure un autre à New-York.

HON. M. MARTIN—C'est faux.

M. ROBLIN—Je suis heureux de découvrir quelque chose dont le procureur-général ait honte.

HON. M. MARTIN—Non; j'affirme simplement que l'assertion est fausse. Il n'y eut ni contrat ni entente pour une réunion subséquente.

M. ROBLIN—dit qu'il persiste dans sa déclaration et parle de certains arrangements financiers, entre autres de la fameuse clause des $500 par mille, de l'amendément du contrat primitif par lequel le procureur-général prétend avoir fait gagner à la province $867.000.00.

HON. M. MARTIN—nie emphatiquement. (Cris, Oui; oui.)

M. ROBLIN—dit qu'il sait toucher le procureur-général là où le bât le blesse.

HON. M. MARTIN—C'est un mensonge.

L'ORATEUR—se lève et rappelle M. Martin à l'ordre et l'oblige de faire apologie, ce qui a lieu.

M. ROBLIN—reproche au procureur général son alliance hybride, avec Dalton McCarthy, que favorise aujourd'hui le *Mail*, ce journal anti-patriote et déloyal qui vient d'être convaincu d'avoir voulu conclure des marchés honteux pour nous vendre aux Etats-Unis. Il se déclare contre la politique du gouvernement au sujet des écoles. L'orateur excite une grande hilarité dans les galeries en demandant les qualifications des ministres actuels à devenir ministre de l'instruction publique: l'un est entré dans la quincaillerie à 17 ans un autre a été cultivateur à Ontario, puis a obtenu un diplôme d'enseignement pour une des concessions de Toronto. Quant au Trésorier, il ne doit pas aspirer à cette position—(l'hon. ministre admet qu'il n'a pas cette prétention.)—Et le procureur-général, lui, peut-il assumer cette nouvelle responsabilité?

Il est déjà aviseur légal de la province, commissaire des chemins de fer, commissaire des terres, chef du département des licences, directeur et vice-président du N. P. et M. et capitaliste quoté très-haut à Manitoba, etc., etc.

Et la chambre s'ajourne jusqu'à mardi, le 4.

***

M. E. G. Conklin a été nommé greffier de notre législature en remplacement de M. Sadleir démissionnaire.

***

Comme l'an dernier, aucun député français ne fait partie des comités des comptes publics et des chemins de fer. Gouvernent très-libéral, n'est-ce pas?

***

L'hon. M. Prendergast a donné un avis de motion concernant l'impression de la Gazette Officielle dans les deux langues. Nous donnerons le texte de la motion quand elle paraîtra à l'ordre du jour.

***

Nous regrettons de ne pouvoir donner plus que le compte-rendu de la séance de lundi, l'espace nous fait défaut.

***

Nos députés français sont tous à l'œuvre et travaillent de toutes leurs forces pour sauvegarder nos intérêts.

***

M. A. F. Martin a fait une sortie des plus vigoureuses contre le gouvernement à la séance d'hier et il doit continuer aujourd'hui. Nous en reparlerons.

NOTES D'OTTAWA

[Spécial au *Manitoba*.]

Il ne s'est pas fait grand travail durant la semaine qui vient de s'écouler; mais le programme de la semaine prochaine promet beaucoup.

D'abord, lundi, l'hon. M. LaRivière demandera un ordre de la chambre pour obtenir une liste comprenant chaque lot de terre dans la province du Manitoba réclamé, aux termes de l'Acte du Manitoba, comme étant occupé ou possédé avant le transfert, et indiquant:—

1. Le nom de la paroisse ou la description du township renfermant ce lot;
2. Le numéro et l'étendue du lot;
3. Le nom ou les noms des réclamants, s'ils n'ont pas eu leurs patentes, et la raison pourquoi la patente n'a pas été émise;
4. Le nom des personnes ayant une patente et la date de l'émission de cette dernière;
5. La clause et le paragraphe de l'acte en vertu desquels tel lot a été patenté;
6. Dans le cas d'un lot de rivière, si les deux milles extérieurs ont été concédés;
7. Si du scrip a été donné pour le dit lot et le montant du scrip.

Puis le même jour, une liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba, donnant la situation et la superficie de chacune, le nombre de Sauvages y appartenant lors du choix de telle réserve, et le nombre de ceux qui y vivent actuellement.

***

Mercredi prochain, M. Amyot demandera copie de toute requête, lettre, communication écrite adressée au gouvernement de la Puissance ou à quelqu'un des membres du Conseil Exécutif du Canada, par Sa Grandeur Monseigneur Grandin, relativement à la conduite des officiers du gouvernement fédéral ou du gouvernement lui-même, vis-à-vis des Métis, et au sujet des écoles catholiques du Nord-Ouest, depuis 1882.

***

A la séance de jeudi, M. D. W. Davis, député d'Alberta, présenta les requêtes suivantes:

De Gabriel Parenteau, président et Louis Riguidel, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Laurent; de Louis Schneider, président, et Charles de la Gorgendière, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école catholique du district de Prince-Albert; de Jean-Baptiste Arcand, président, et Louis Bourassa, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Eugène de Carlton; et de D. Arcand, président, et N. Pomerleau, secrétaire, d'une assemblée publique de Saint-Vital, Battleford, district de Saskatchewan, tous des Territoires du Nord Ouest; demandant qu'aucune loi ne soit passée pour abolir ou restreindre l'emploi du français comme langue officielle.

***

A la séance d'hier, M. Dalton McCarthy a proposé que sa proposition d'abolir la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest, soit discutée de nouveau mercredi, le 11 février prochain; et soit inscrite comme premier ordre du jour de ce jour-là.

***

Plusieurs députés de Québec se proposent de prendre part au long débat que soulèvera la seconde considération de la proposition McCarthy.

***

Les amis, ici, attendent avec anxiété les nouvelles de votre législature provinciale et font des vœux pour le succès de vos défenseurs contre les attaques de Greenway, Martin et Cie.

***

M Joseph Tassé, publie actuellement dans *La Minerve*, une remarquable série d'articles sur la question française; il est malheureux que le cadre de votre journal ne vous permette pas de les reproduire.

***

L'ex-lieutenant-gouverneur Masson remplacera l'hon. C.-S. Rodier au sénat.

***

Les dépenses de l'année dernière pour l'installation de l'imprimerie nationale ont éte de $165, 179.97.

***

D'après le rapport de l'Auditeur-Général, les depenses de la Commission du Travail se sont élevées à $43,970.18.

***

Nos exportations en Chine et au Japon représentent pour 1889, une valeur totale de $73.965.

Au lieu de se développer, comme il était permis de l'espérer, notre commerce avec l'Asie a décliné. Les ventes ont été plus considérables dans les années précédentes qu'en 1889. En 1888, nous avons exporté en Asie $132 448 de nos marchandises; en 1882, 106,675 et, en 1878, $102 568.

Si la Chine et le Japon achètent peu du Canada, en revanche ils lui vendent beaucoup.

En 1887, nous avons importé de l'Asie $2,750,388 de marchandises; en 1888, l'importation a baissé quel que peu; en 1889, nous avons fait venir de la Chine et du Japon 8,736,974 livres de thé noir et 8, 295,701 livres de thé vert—ce qui représente une valeur de $2,934,682.

Nouvelles Religieuses.

☞—On annonce la mort de M. l'abbé Théophile Houde, curé de Saint-Aubert, Qué., décédé le 27 janvier.

—Hier, avait lieu à la maison vicariale des RR. SS. de la Charité, une imposante cérémonie: quatre sœurs faisaient leur profession religieuse. Ce sont Sœur Hogue, fille de M. Antoine Hogue, de Saint-Charles; Sœur Clément, fille de M. Norbert Clément, de Saint-Boniface; Sœur Girard, fille de M. Anaclet Girard, de Sainte-Anne, et Sœur Vandal dite Sœur Morin, fille de M. Antoine Vandal aussi de Sainte-Anne.

La cérémonie a été faite par Mgr l'Archevêque. Il y avait un nombreux clergé dans le sanctuaire.

La nouvelle et spacieuse chapelle du couvent était bien remplie et paraissait avec beaucoup d'avantage.

Une particularité de la cérémonie, c'est que Sœur Hogue étant trop malade pour descendre à la chapelle, Mgr l'archevêque monta à l'infirmerie pour recevoir sa profession religieuse et remettre à la nouvelle professe les insignes de l'état généreux qu'elle embrasse.

La messe a été célébrée par le Rév. M. L. R. Giroux, curé de Sainte-Anne, oncle de Sœur Girard

☞—Le manque d'espace nous force à remettre à la semaine prochaine le rapport détaillé d'une très belle fête qui a eu lieu à l'Académie Saint-Marie samedi, à l'occasion de la 25ème année de vie religieuse de Rév. Sœur Martin de l'Ascension, supérieure de l'Académie.

PROTESTATIONS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT.

Assemblée des contribuables de la municipalité de Saint-Norbert, tenue le 3 décembre 1889, pour protester contre l'abolition de l'usage officiel de la langue française et de nos écoles séparées.

M. John Kenny est nommé président et M. G. T. Landry secrétaire.

Les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface sont proposées et adoptées dans l'ordre suivant:

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Antoine Vermette, appuyé par M. Onésime Gauthier.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Pierre Laramée, appuyé par M. William Campeau.

Troisième résolution.

Proposée par M. J. B. Plouffe, appuyé par M. Emile Landry.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Siméon Saint-Germain, appuyé par M. Charles Kenny.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Antoine Ménard, appuyé par M. Aimé Jeannotte.

Troisième résolution.

Proposée par M. Duncan McDougall, appuyé par M. Bernard Bériault.

JOHN KENNY,
Président.

G. T. LANDRY,
Secrétaire.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT.

A une assemblée du conseil de la municipalité de Saint-Norbert, tenue le 30ième jour de décembre 1889, il a été adopté des résolutions protestant contre l'abolition de l'usage officiel de la langue française et du système des écoles séparées dans cette province et autorisant le préfet et le secrétaire-trésorier à signer des pétitions à la législature demandant qu'il ne soit passé aucune loi affectant l'usage de la langue française comme langue officielle et le système des écoles séparées.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE SAINT-NORBERT NO. 5.

Assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire catholique de Saint-Norbert No. 5, tenue le 29 novembre 1889. Président M. Pierre Campeau, secrétaire M. John Kenney.

Proposition et adoption des résolutions passées à l'assemblée de Saint-Boniface, comme suit:

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Sévère Parisien, appuyé par M. Moïse Henry.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Louis Delorme, sr., appuyé par M. Pierre Sutherland.

Troisième résolution.

Proposée par M. Pierre Delorme, jr., appuyé par M William Delorme.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Victor Côté, appuyé par M. Alexander Smith.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Patrice Delorme, appuyé par M. Laurent Delorme.

Troisième résolution.

Proposée par M. Felix Marsolais, appuyé par M. Charles Henry.

PIERRE CAMPEAU,
Président.

JOHN KENNY,
Secrétaire.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE SAINT-NORBERT NO. 4

Assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire catholique de Saint-Norbert No 4, tenue le 14 décembre 1889. Président, M. Pierre Delorme, sr., sécrétaire, M. G. T. Landry.

Les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface sont adoptées dans l'ordre suivant et à l'unanimité.

EDUCATION

Première résolution.

Proposée par M. Magloire Côté, appuyé par M. Antoine Larocque.

Deuxième résolution.

Proposée par M. André Parisien, appuyé par M. Wm Parisien.

Troisième résolution.

Proposée par M. Augustin Vendal, appuyé par M. Charles Logan.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. John Henry, sr., appuyé par M. Damase Leblanc, sr.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Pierre Laramée, appuyé par M. Gilbert Parisien.

Troisième résolution

Proposée par M. Louis Delorme, appuyé par M. Elzéar Delorme.

PIERRE DELORME, sr.
Président.

G. T. LANDRY,
Secrétaire.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE CATHOLIQUE DE CALEDONIA.

Assemblée publique des contribuables de l'arrondissement scolaire catholique de Caledonia tenue le 18ème jour de janvier 1890. Les résolutions adoptées par l'assemblée de Saint-Boniface, concernant la langue française et les écoles séparées sont proposées et adoptées dans l'ordre suivant:

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. B. Jodoin, appuyé par M. Eric Rivard.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Louis Perrin, appuyé par M. Basile Poitras.

Troisième résolution.

Proposée par M. B. Jodoin, appuyé par M. Louis Perrin.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Sévère Lavergne, appuyé par M. Basile Poitras.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Eric Rivard, appuyé par M. B. Jodoin.

Troisième résolution.

Proposée par M. Sévère Lavergne, appuyé par M. Basile Poitras.

B. JODOIN,
Président.

LOUIS PERRIN,
Secrétaire

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE OUEST NO. 63.

Assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire de Saint-Boniface ouest No. 63, tenue ce 3ième jour de février 1890, pour protester contre l'abolition des écoles séparées et de l'usage officiel de la langue française, les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface sont proposées et adoptées à l'unanimité.

JOSEPH MARTEL,
Président.

NAPOLEON BONNEAU,
Secrétaire.

Charles-François-Joseph, enfant de M. Napoléon Bérubé, pressier à notre établissement, est décédé ce matin à l'âge de 2 ans, 2 mois et dix jours.

Nos condoléances.

L'enterrement aura lieu demain (jeudi) à 2 hrs p. m. Prière d'y assister.

9 Cords IN 10 HOURS
Runs Easy
NO BACKACHE.
Folded.
BY ONE MAN. Write for descriptive catalogue containing testimonials from hundreds of people who have sawed from 4 to 9 cords daily. 25,000 now successfully used. Agency can be had where there is a vacancy. A NEW INVENTION for filing saw, sent free with each machine; by the use of this tool everybody can file their own saws now and do it better than the greatest expert can without it. Adapted to all cross-cut saws. Every one who owns a saw should have one. No duty to pay; we manufacture in Canada. Ask your dealer or write FOLDING SAWING MACHINE CO., 303 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.

GRANDES REDUCTIONS!!

SUR TOUTES

LES MARCHANDISES

ET EN PARTICULIER

Sur les Lainages,

au No. 278,

RUE PRINCIPALE, WINNIPEG,

CHEZ

A. D'AUTEUIL.

ALLEZ VOIR

et vous convaincre des avantages qui vous sont offerts.

No. 278,

PORTE VOISINE DU MAGASIN SCOTT.

3m 1 2 90

J. R. SUTHERLAND & CIE.,

Sur Broadway

PRES DU PONT SAINT-BONIFACE,

MARCHANDS :-: DE :-: BOIS

EN GROS ET EN DETAIL.

Venant d'acheter deux millions de pieds de bois sec

venant des Etats-Unis, nous sommes prêts à vendre en détail ou par chars entiers, aux prix les plus bas du marché.

ASSORTIMENT COMPLET DE

Portes, Chassis, Moulures, Lattes, Bardeaux, Etc., Etc., Etc.

Nous vous prions de venir voir nos cours à bois et demander nos prix. 8m 24 10 89

HOTEL DE QUEBEC
AVENUE TACHE,
SAINT-BONIFACE, MAN.
GABRIEL ARIAL, Propriétaire.
DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à diner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

JOHN BEDARD
Mecanicien
— ET —
Machiniste,
FABRICANT ET COMMERÇANT DE
TOUTE ESPECE DE MACHINERIE.
Ouvrages en Fer et en Cuivre fondus.

Reparation :-: de :-: Machines
(Les machines à vapeur une spécialité.)

TOUT OUVRAGE EST GARANTI.
PRIX MODÉRÉS.
S'adresser aux bureaux de la Cie:
BARB WIRE WORKS CO,
47 Rue Lombard, Winnipeg.
6m.27.9.88.

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
1a 12.5,87 Rue Dumoulin, Saint-Boniface

N. N. COLE & CIE
MARCHANDS-TAILLEURS.
Marchandises en laine, etc.
506 RUE PRINCIPALE,
(*Près de l'Hôtel de Ville, Winnipeg.*)

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, afin de modifier l'acte constitutif de la dite compagnie en lui conférant le pouvoir de construire une ligne de chemin de fer partant de quelque point sur sa ligne-mère et allant jusqu'à quelque point sur le lac des Bois ou les eaux adjacentes, et d'acquérir des lots de grève et construire et exploiter des hâvres, jetées, môles et quais au ou près du terminus de la dite ligne au dit lac, d'acquérir et exploiter des navires à vapeur et autres sur le dit lac et les eaux adjacentes, et autres pouvoirs s'y rattachant.

Daté à Winnipeg 12 décembre 1889.

MUNSON ET ALLAN,
91. 18. 12. 89. Solliciteurs des requérants.

Grandes Nouveautes
— CHEZ —
M. Gentes & Cie.

Ne voulant faire le commerce que pour argent comptant nous venons de réduire nos prix tellement qu'on ne peut plus nous faire concurrence.

Pas de livres, tout pour argent comptant. Nos pratiques bénéficieront du salaire que nous payions à un teneur de livres.

Jugez de nos prix:

FARINES:

Patent Process, $2.60.
Strong Baker, $2.30.
Second Baker, $1.85.
Standard, $1.75.
XXXX, $1.45.
Superfine, $1.20.

PROVISIONS:

13 lbs sucre brun pour $1 00.
11 lbs sucre granulé pour $1.00.
15 lbs de belles prunes pour $1.50.
Bons thés verts et noirs de 15 à 50 cents.

Nous avons un lot considérable de belles théières que nous donnons à ceux qui achètent des boîtes de poudres à pâtisseries. Ces théières seules valent de 50 à 60 cents.

Nous ne pouvons tout énumérer, mais venez nous faire une visite et vous serez convaincus de nos réductions et des avantages que nous offrons.

M. GENTES & CIE.,
Avenue Tache, - Bloc LaRiviere,
SAINT-BONIFACE.

PERSONNEL

MM. Hormisdas Beauregard et Alfred Lévêque sont arrivés dimanche de leur promenade en province de Québec. Leur voyage a été des plus heureux et des plus agréables.

M. Louis Lafranchise est parti pour Ottawa hier avec sa famille. Nous croyons savoir qu'il se fixera là. Nos meilleurs souhaits l'accompagnent.

Depuis plusieurs jours, M. Joseph Pélissier est retenu chez lui par la maladie.

Le Rév. Père Bitsche, curé de Saint-Léon, et M. le curé Pelletier, curé de Saint-Joseph, sont à l'archevêché.

M. l'abbé Ernest Trudel, curé de Rimouski, Qué., est actuellement en cette ville chez son oncle M. Medard Guilbault. Gravement indispose à son arrivée, le digne prêtre commence à prendre du mieux.

M. T. C. Livingston de Winnipeg, Gérant de "La Mutuelle de New-York Compagnie d'Assurance sur la Vie" visite en ce moment le Bureau principal de cette institution à New-York. Pendant son absence M. J. F. Prud'homme de Saint-Boniface le remplacera comme assistant gérant.

Chronique Locale.

—Assemblée régulière du conseil de ville lundi.

—M. F. E. Verge vendra à grande réduction pendant le mois de février la balance de ses marchandises d'hiver.

—Voir la nouvelle annonce de M. A. d'Auteuil.

—M. J. B. LeClerc est actuellement en charge du bureau de poste de cette ville.

—M. F. E. Verge vendra à grande réduction pendant le mois de février la balance de ses marchandises d'hiver.

—Le 21 janvier dernier, "La Mutuelle de New-York Compagnie d'Assurance sur la Vie" a payé à Madame Fergusson la somme de $10,000 étant le montant d'assurance sur la vie de feu le Dr R. B Fergusson de Winnipeg. Le Docteur était assuré depuis deux ans seulement. Dix jours après sa mort un chèque pour la somme ci-dessus mentionuée etait remis à Madame Fergusson.

—Le 13 février courant, aura lieu à Saint-Alphonse, une petite soirée dramatique et musicale. Aux amis de cette jeune et florissante paroisse d'aller encourager par leur présence cette soirée faite au profit de l'église.

—L'élection des commissaires d'écoles pour la ville de Saint-Boniface a eu lieu lundi. M. le Dr Lambert a été réélu pour le quartier No. 4, et M. H. F. Despars a été élu pour le quartier No. 2.

A Winnipeg les commissaires suivants ont été elus : quartier 1, J. K. Barrett ; quartier 2, D. B. McIlroy ; quartier 3, John O'Connor.

—Séance spéciale du conseil de ville demain soir pour prendre en considération une convention entre la corporation et la *North West Electric Light Co.*, et la question d'exempter de taxes la manufacture de laine de cette ville qui devra fonctionner dans quelque temps, parait-il, et employer une vingtaine d'hommes.

Echos du Nord-Ouest.

Qu'Appelle

27 janvier 1890.—Lundi, 20 janvier 1890, il y a eu assemblée des contribuables, tenue pour protester contre le mouvement de l'abolition de la langue française et des écoles séparées. M. George Fisher fut-élu président, et M. A. De Laronde secrétaire.

Les resolutions proposees à cette assemblée ont été adoptées par tous ceux présents, sans distinction de nationalité ou de religion.

Il y a eu en outre dans les environs, une suite de réunions où ces protestations ont reçu l'approbation unanime du peuple ; ce qui prouve clairement que les nouveaux projets de loi relativement à notre langue et à notre système d'éducation sont loin de n'avoir ici que des partisans, et que notre député à l'assemblée législative du Nord-Ouest, M. W. Sutherland, a été mal informé de l'opinion du peuple à ce sujet. Chose étrange ! puisqu'il vit au milieu de nous.

—Une question, dit-on, importante occupe en ce moment les esprits et agite la population, la question des beurreries. Cela serait bel et bien ! Mais il est surtout question d'un "bonus" en faveur d'une beurrerie. C'est difficile ! On a un peu d'expérience voyez-vous, et ce mot de "bonus" rappelle des souvenirs du passé · *Wood Mountain Qu'Appelle Railway*, T. W. Jackson, avocat. "Illusions ! Illusions !"

M. W. Wagner, ex-M.P.P. de Manitoba, vient, sur invitation, donner une conférence sur cette branche de l'industrie laitière, dans le but sans doute de tâcher d'en encourager l'établissement.

—L'école industrielle est on ne peut plus prospère.

—Une autre question qui semble avoir moins d'importance, mais qui cependant divise la population en au moins trois partis, est celle d'un chemin de fer entre Indian Head, sur le C. P. R., et LeBret-Qu'Appelle. Notre devise n'est pas toujours *pro bono publico*, parait-il.

—L'école catholique de Lebret, où l'on enseigne impartialement l'anglais et le français, fonctionne à merveille.

—La grippe n'a pas encore quitté ces parages, et ne semble pas devoir le faire si tôt. Elle fait et refait des connaissances en grand nombre ; mais, excepté en quelques cas, elle n'a pas de malice.

NAISSANCE

SAUVÉ—A Saint-Vital, le 1er courant, Madame Charles Sauvé, un garçon.

DECES

ROBILLARD—A Fort Qu'Appelle, le 18 janvier, M. J. B. Robillard, à l'âge d'environ 80 ans.

AYOTTE—A Saint-Jean-Baptiste, le 27 janvier dernier, l'épouse de M. Louis Ayotte. Elle laisse sept enfants en bas âge.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session de l'assemblee législative de la province de Manitoba, d'un acte pour incorporer le club dit : *The St George Snow Shoe Club —Club de Raquettes Saint-George*, dont l'objet est de former un club athletique et de bâtir une maison de c ub.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
Solliciteurs des requérants.
Winnipeg, 4 fevrier 1890. 1i s. 2. 90.



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour un permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 17 février prochain pour un permis de couper du bois sur la moitié nord et le quart sud-est de la section 33, toutes les sections 34 et 35, dans le township 17, rang 7, les moitiés ouest des sections 2, 14 et 23 ; la moitié sud du quart sud-est de la section 20 ; toutes les sections 3, 4, 5, 9, 10, 15, 16, 17, 21, 22, 27 et 28, dans le township 18, rang 7, tout a l'est du 1er méridien, dans la province de Manitoba et contenant une superficie de 10,480 acres plus ou moins.

Les règlements d'après lesquels un permis sera donné peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagné d'un chèque accepté par une banque incorporée fait en faveur du sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions envoyées par télégraphe ne seront pas considérées.

JOHN HALL,
Secrétaire.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 21 jan. 1890. 1i 5 2 90



AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Habillement pour la Police à Cheval," et adressées à l'Hon. Ministre des Chemins de fer et Canaux, seront reçues jusqu'à midi de Mercredi le 25 février 1890.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités requis, en s'adressant au soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il neglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N. O.
OTTAWA, 24 Janvier 1890. 2i. 5. 2. 90



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour un permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à lundi midi, le 24 février 1890, pour un permis de couper du bois sur la section 11, township 2, rang 21 à l'ouest du 1er méridien, dans la province de Manitoba.

Les règlements d'après lesquels un permis sera donné peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait en faveur du sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions envoyées par télégraphe ne seront pas considérées.

JOHN HALL,
Secrétaire.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 22 jan. 1890. 1i. 5. 2 90.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature de la province de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer la compagnie dite la "Compagnie de Chemin de Fer de Winnipeg et Duluth," dans le but de construire, équiper, entretenir et exploiter une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg et se dirigeant à quelque endroit de la frontière sud de la dite province, au ou près du lac des Bois, avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux pour le service de la dite voie ferrée et tous les ponts nécessaires, et de prendre et acquérir des terrains pour le droit de pasasge, les stations et autres nécessités, aussi d'obtenir des terrains, bonus ou aide du gouvernement de la Puissance du Canada ou du gouvernement de la province de Manitoba, ou d'aucune municipalité, corporation ou particulier pour aider la construction du dit chemin de fer, et de s'amalgamer avec, se rallier à et obtenir le pouvoir de marcher sur toute ligne ou lignes de chemin de fer, et d'en venir à des arrangements pour le fret ou autrement avec des compagnies de chemin de fer ou autres, et pour toutes les autres pouvoirs, droits et privilèges nécessaires qui sont ordinairement conférés.

Date à Winnipeg, ce 30 janvier 1890.

J STANLEY HOUGH,
4i. 5. 2. 90. Solliciteurs des requerants.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait, à la prochaine session du parlement du Canada, demande d'un acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie dite : *The Manitoba and Railway Canal Company*, et pour permettre à la dite compagnie de construire une ligne de chemin de fer partant d'un point de la ligne du chemin de fer actuellement projeté et se dirigeant de là au Nord-Ouest, entre le Lac Dauphin et la Montagne des Canards et passant par le lac du Cygne jusqu'à la rivière Saskatchewan.

Daté à Ottawa, le 6 décembre 1889.

GEMMILL & MAY,
9i.18.12-8-9 Solliciteurs des requerants.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que la compagnie de chemin de fer *Brandon and South Western*, incorporée par un acte de la legislature de Manitoba, demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, la passation d'un acte d'incorporation avec pouvoir d'acquérir l'actif, les franchises et immunités de la compagnie dite : *The Manitoba Coal Company (Limited)*, peur émettre des obligations sur les terres octroyées et pour exempter ses terrains de taxes, et autres pouvoirs.

Daté à Winnipeg, le 6 décembre, 1889.

CAMPBELL & CRAWFORD,
9i.18.12.89. Solliciteurs de la requerante



AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session de la législature par la compagnie dite : *The Permanent Mortgage Company and Building Society*, d'un acte special d'incorporation lui conférant les pouvoirs de faire affaires comme compagnie de prêt et société de construction, de faire des prêts sur garanties, de changer son nom en celui de *The Permanent Mortgage and Trust Company*, et tels autres pouvoirs accordés aux compagnies de prêt et aux sociétés de construction, et pour autres fins.

Daté à Winnipeg, ce 24 janvier 1890.

PERDUE & ROBINSON,
Solliciteurs de la requérante.
4i 29. 1. 90.

AVIS

AVIS est donné par le présent, que "l'Association sur la vie, Confédération" s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte autorisant la dite association, à une de ses assemblées générales et de temps à autre, de changer le nombre des directeurs qui forment son conseil général, et de le réduire à pas moins de dix, et aussi d'augmenter le pouvoir que possède l'association en des biens-fonds et des rentes foncières et des baux de biens-fonds renouvelables dans la province d'Ontario par achat, mortgage ou autrement, et de faire disparaître, en tant qu'il s'agit de la province d'Ontario, la restriction maintenant imposée par le deuxième article de l'acte constitutif de la dite association, 34 Victoria, chap. 54 ; et pour d'autres fins.

JAMES BEATY,
Solliciteur pour
L'Association sur la vie, Confédération.
Toronto, 3 décembre 1889. 9i.11.12.89

Compagnie de Chemin de Fer North-West Central.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait au Parlement du Canada à sa prochaine session, demande d'un acte pour amender la charte de la compagnie de chemin de fer Great North-West Central, et l'acte confirmant la dite charte, en donnant à la dite compagnie pouvoir de choisir sept directeurs au lieu de cinq, tel que maintenant pourvu, et en lui donnant aussi pouvoir par règlement passé à cette fin d'augmenter ou réduire le nombre des membres, régulièrement qualifiés, tel que prescrit par l'acte, pouvant composer un Bureau de Directeurs de la dite compagnie, et pour d'autres fins.

DANIEL McMICHAEL,
pour les requérants.
9ins. 4.12.89.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maitre Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 28 février 1890, pour la collection et le transport des Malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, de toutes les boites à lettres et à journaux au bureau de poste de Winnipeg, comme ci-après mentionné, à partir du 1er avril prochain.

Le transport devra être fait dans une ou plus d'une voiture, tirée par un ou plus d'un cheval ; voitures et chevaux devant être propres au service. La distance calculée pour recueillir le contenu de ces boites est de 26 milles par jour. La collection devra se faire trois fois chaque jour, à l'exception de certaines boites qui pourraient n'être visitées que deux fois par jour, suivant le bon plaisir du maitre général des postes. Les boites doivent être visitées l'une après l'autre, et leur contenu recueilli et livré au bureau de poste trois ou deux fois par jour selon qu'il sera requis ; la visite de chaque boite, et la livraison au bureau de poste, devant se faire à telles heures que le maitre général des postes pourra fixer de temps a autre. La visite des boites ne devant pas durer plus de 1.30 heures.

La soumission devra donner le prix par mille que l'entrepreneur chargera pour recueillir le contenu de toute nouvelle boite ou boites qui pourrait ou pourraient être placée dans la cité de Winnipeg, pendant la période du contrat.

Des avis imprimés contenant plus d'information quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues au bureau de poste de Winnipeg et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.
Bureau de l'Inspecteur,
Winnipeg, 20 jan. 1890. 3i 29 1 90

UNE GRANDE VENTE !

DE CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

SE FAIT A L'HEURE QU'IL EST AUX MAGASINS

CHEAPSIDE, 578 580, rue Principale. Winnipeg.

Les pratiques encombrent nos magasins pour voir nos IMMENSES ASSORTIMENTS. Les comptoirs plient sous le poids des marchandises de Noël à **25** et **50 Cts.** Cinq caisses venant d'arriver d'Europe.

☞ Des *PRESENTS* sont donnés à toute personne qui achète pour la valeur de $2.50 à $5.00, ainsi que de jolis Calendriers pour 1890.

60 Pieces D'ETOFFES a ROBES a 30 et 40 cts.

Cette semaine, nous vendons à 15 cts la verge un assortiment très considérable de Marchandises Sèches, Tapis et Rideaux.

☞ 3 *Commis francais pour vous servir* 3 ☜

VENEZ AVEC VOS AMIS AU **CHEAPSIDE,**

MAGASINS DU BON MARCHE,

578, 580, RUE PRINCIPALE, - - - - - WINNIPEG.

3m 10 10 89

AU PLUS BAS PRIX!!

No. 324, rue Principale, Winnipeg.

Il n'y a pas à discuter, nous vendons à MEILLEUR MARCHÉ que n'importe où ailleurs.

Notre département d'habillements faits à ordre offre toujours satisfaction. Dans tous les cas, nous garantissons l'ouvrage. Des années d'expérience nous permettent de le dire.

Hardes-faites, du plus beau fini ; Casques et Chapeaux, de la dernière mode ; Chemises blanches, en flanelles, etc. ; Cravates, Collets, Poignets, tout à plus bas prix qu'ailleurs.

Capots en fourrures de toutes sortes, dans les prix les plus réduits.

Notre enseigne est bien connue :—Les CISEAUX D'OR.

C. A. GAREAU,

234 Rue Principale, - - Winnipeg.

1 28 2 89

MEUBLES AU PRIX DU GROS !

M. Despars annonce à ses nombreuses pratiques qu'il vient de recevoir un fort assortiment de meubles de toutes espèces qu'il vendra au prix du gros.

MM. LES COMMISSAIRES POURRONT SE PROCURER DES BUREAUX ET BANCS D'ÉCOLES DANS LES DERNIERS PATRONS, A PRIX REDUITS.

Magasin dans le Bloc Royal, Avenue Provencher.

FERRONNERIES,	EPICERIES,
FERBLANTERIES,	PROVISIONS,
FAIENCES,	FLEUR,
PEINTURES, HUILES,	THÉ, CAFÉ,
VERNIS,	SIROP, MELASSE,
POELES,	SAINDOUX, LARD, JAMBON,
FOURNAISES,	POISSON FRAIS ET SALÉ,
HARNAIS,	MORUE VERTE,
SLEIGHS, ETC., ETC., ETC.	SEL DE LIVERPOOL EN SAC, ETC.

Nous defions toute competition tant pour les prix que pour la qualite de nos marchandises.

MAISON H. F. DESPARS, - - Coin des rues Tache et Provencher.

3 m.28.11.89

AU BON MARCHÉ.

Importations d'Automne et d'Hiver 1889-90.

ASSORTIMENT COMPLET DE

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, FOURRURES ET CHAUSSURES.

Marchandises Seches.

Etoffes à robes. Cachemires noirs. Cachemires rayés. Meltons de couleur. Meltons noirs. Etoffes à manteaux. Tweeds de toutes sortes. Etoffes Canadiennes. Serges noires et de couleurs. Flanelles grises, 12½ cts en montant. Flanelles de couleur, 16 cts en montant. Laine à tricoter, 35 cts à $2.00. Couvertes de couleur, $1.50 $4.00. Couvertes blanches, $3.00 à $8.50. Coton ouatté, 8 à 25 cts. Coton jaune, 4 cts en montant. Coton à drap, 72 pouces de largeur. Jersey, $1.00 à $4.00. Bonnets et Capines en laine. Gilet en laine. Robes en laine. Corps et caleçons. Corps pour Dames. Corsets de toutes sortes. Chemises blanches et de couleurs. Chemises de flanelle. Coton à tisser. Châles de toutes sortes.

HARDES-FAITES.

Habillements en serge, $7.50 à $15.00. Habillements en tweed, $8.00 à $14.00. Habillements en étoffe canadienne, $5.00. Pardessus, $5.00 à $20.00. Pantalons, $1.50 à $6.00. Veste en laine. Overall. Capots cirés.

FOURRURES.

Capots de Chat Sauvage. Capots d'Astracan. Capots de Bison. Capots de Mouton. Capots de Chèvre. Casques en Seal. Casques en Loutre. Casques en Mouton de Perse. Casques en Mouton de Russie. Casques en Astracan. Casques en Ours. Casques en Lapin. Bordures en pelleterie noire et grise. Mitaines et Gants de toutes sortes.

Chaussures.

Bottes fines. Bottes fortes. Bottes canadiennes. Bottines en kid. Bottines en chèvre. Bottines en veau. Bottines en drap. Souliers allemands. Souliers rouges. Souliers en tapis. Pardessus et Claques de toutes sortes. Souliers en orignal. Goudrier. Cuir rouge, jaune, de mouton, etc., etc.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans plus de détail. Une visite vous convaincra des avantages que nous offrons.

N'oubliez pas l'endtoit :
4m 5 4.88 BLOC ROYAL. (AU PAVILLON FRANÇAIS.)

F. E. VERGE, Saint-Boniface.

AGRICULTURE

UN PEU PLUS DE SAVOIR DANS LA FERME.

Sous ce titre, nous traduisons de F. D. Curtis, du *N. W. Agriculturist* :

Je suis fils de cultivateur et suis cultivateur moi-même. Dans la ferme, il faut qu'il existe une influence pour inspirer aux enfants, filles et garçons, un plus grand amour de la ferme. J'imagine que la raison, qui pousse les enfants à abandonner la ferme paternelle, est un secret désir pour moins de fatigues et plus de savoir et d'influence. Les filles voient pour tout horizon aux femmes de cultivateur rien autre chose que beaucoup de tracas, tandis que d'autres femmes, qui ne sont pas meilleures, leur paraissent occuper des positions entourées de joies et de plaisirs. Il faut dans la maison du cultivateur quelque influence bienfaisante. S'il est possible de faire une atmosphère qui augmentera pour elle l'amour de nos enfants, faisons le bien vite. C'est mon espoir et mon orgueil que mon fils ne soit jamais détourné de ma ferme, et que ma fille épouse un cultivateur, si elle doit se marier.

Depuis que mon garçon court tout seul, il a toujours été mon petit camarade et mon meilleur ami. Je lui ai appris à aimer les arbres que j'ai plantés, la campagne, les beaux points de vue qui entourent la ferme, et les animaux que j'élève. Mes deux enfants aiment leurs cochons, leurs moutons, leurs poules, et leurs poneys. Je leur apprends à aimer les animaux et à les soigner ; je leur en apprends la valeur. Quand ils sont vendus, je leur en donne le profit et leur enseigne à l'employer en achats utiles, et de cette manière ils acquièrent une teinte des affaires, une notion de la valeur de l'argent et de ses usages.

On peut donner à l'enfant dès son bas âge le goût de la science et provoquer chez lui par ce moyen le désir d'apprendre. La science est après tout une chose simple. C'est une notion, une notion exacte, en un mot un fait. Ne peu ou pas inspirer aux enfants la recherche des faits. Un fait reconnu est une connaisance acquise, une science et il n'est pas moins ainsi parce que le *trouveur* est un enfant. Nous ne pouvons trop stimuler dans nos enfants cette ambition de trouver des faits. Nous pourrons les aider avec de bons journaux et de bons livres. Le cultivateur, qui ne pourvoit pas ses enfants de quelque journal ou de quelques livres d'agriculture, n'est pas en droit d'attendre mieux d'eux ni d'espérer qu'ils aimeront une profession où ils languissent. La langueur intellectuelle ne remplira pas les enfants de respect pour le foyer de la ferme, on n'embrasera pas leurs cœurs du désir de défendre ce foyer et de le perpétuer. Plus nous emplirons leurs cœurs d'amour pour le foyer paternel, plus forts seront les liens qui les attacheront à la ferme, à leurs pères, à leur pays. Plus de savoir atteindrait ce but ; car avec le savoir viendrait plus de comfort, plus d'avantages, plus d'honneurs. Le fils du cultivateurs voit dans son avenir trop peu d'avancement. Que faisons-nous pour les enfants de cultivateurs restés cultivateurs ? Leur donnons-nous les places de confiance, d'influence et d'honneur ? Plus de savoir et de culture intellectuelle dans nos maisons de cultivateurs seraient un acheminement à leur qualification pour ces places. Il le faut ou nos rangs diminueront. Aucun fermier ne doit laisser ses enfants grandir dans l'ignorance. Apprenons-leur ce que nous savons ; ramassons partout du *savoir* pour le rapporter à la maison. Il n'y a pas de profession au monde qui demande plus de savoir que la culture. La nourriture qu'un cultivateur consomme a beaucoup d'influence sur son intelligence et celle de ses enfants. Nous nous trompons en servant sur nos tables des aliments grossiers. Ne vendons pas les meilleurs produits de la ferme en nous en réservant les plus pauvres.

Il nous faut acquérir du goût pour la récréation et les plaisirs simples. Il ne faut pas que les enfants aillent chercher le plaisir à l'hôtel, au coin des rues ou au cirque. Prenez votre voiture et conduisez vos enfants à la pêche avec des amis. Voyez de bons amis ; recevez-les, réjouissez-vous ensemble et soyez heureux.—*G. des C.*

PATENTS

MUNN & CO., of the SCIENTIFIC AMERICAN, continue to act as Solicitors for Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, for the United States, Canada, England, France, Germany, etc. Hand Book about Patents sent free. Thirty-seven years' experience.

Patents obtained through MUNN & CO. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, the largest, best, and most widely circulated scientific paper. $3.20 a year. Weekly. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the Scientific American sent free. Address MUNN & CO., SCIENTIFIC AMERICAN Office, 261 Broadway, New York.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.		$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à	0 15
Bifteck, "	0 10	à	0 12
Bœuf salé, "	0 06	à	0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à	0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à	6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à	3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à	0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à	0 15
Porc frais, "	0 10	à	0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à	7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à	0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à	0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à	0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à	1 00
Jambon, par lb	0 15	à	0 00
Lard "	0 10	à	0 12
Saindoux "	0 10	à	0 12
Saucisse "	0 12½	à	0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à	0 15
Foie, par lb	0 04	à	0 05
Rognon, par lb	0 13	à	0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à	0 10
Cœur "	0 10	à	0 10
Langue "	0 10	à	0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à	0 35
Poules " "	0 65	à	0 70
Œufs, par douz	0 25	à	0 30
Beurre, par lb	0 20	à	0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à	4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 50	à	6 00
Perches de tremble	3 50	à	3 75
Charbon dur	10 00	à	10 50
Charbon mou	6 50	à	8 00

FOIN.

Foin de prairie	7 00	à	9 00
Foin pressé, par tonne	10 00	à	0 00

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 75	à	0 90
Tomates, par lb	0 00	à	0 00
Choux, par 100	8 00	à	10 00
Oignons, par minot	1 50	à	2 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 78	à	0 82
Avoine, par minot	0 40	à	0 45
Orge "	0 45	à	0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 35
" " XXXX	1 60
" " Strong Baker	2 55
" " Roller Process	2 80

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à	3 00
Peaux sèches	1 00	à	1 50

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à	0 10
Brochet "	0 03	à	0 0[illegible]
Morue "	0 00	à	0 10

DIVERS.

Poulet "	0 10	à	0 12
Dindon "	0 15	à	0 18

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à	0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à	0 18
Œufs frais, la doz	0 23	à	0 25
Œufs en boites, la doz	0 20	à	0 21
Patates, le minot	0 65	à	0 75
Navets, le minot	0 00	à	1 50
Carrottes, le minot	0 00	à	1 50
Panais, le minot	0 00	à	1 25
Betterave, le minot	0 00	à	1 25
Oignons, le minot	1 25	à	1 75
Choux, par 100	4 00	à	15 00
Oie, par lb	0 12	à	0 13
Canards, par lb.	0 10	à	0 12
Dindes, par lb	0 12	à	0 12½
Poulets, par lb	0 08	à	0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à	5 50
" tremble	3 50	à	4 00
" perches de tremble	3 50	à	4 00
Foin, la tonne	10 00	à	0 00
Paille, la tonne	5 00	à	0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à	0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à	0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à	0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à	0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à	0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à	0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à	0 04
Blé, le minot	0 75	à	0 80
Avoine, le minot	0 40	à	0 45
Orge, le minot	0 45	à	0 50

Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé ? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre a ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de s'attendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la charpente humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie ; et que, sur son passage, elle fait les os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps ? Le sang est le grand nutritif, ou, comme l'appelle la Bible,

"La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi indescriptibles symptômes ?

La Salsepareille d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre **Altératif et de toutes autres Médecines pour le Sang.** Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance :

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit : "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsepareille d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit : "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsepareille d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

La Salsepareille d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c. ; et est, conséquemment la meilleure

Médecine de Printemps et de Famille

en usage. "Elle les surpasse du tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Prix, $1 ; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

ON DEMANDE

Un agent pour la vente, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, du

PORTEUR DECAUVILLE,

chemin de fer portatif à pose instantanée, pouvant servir avec économie dans toutes les industries où il y a du transport à effectuer.

Pour conditions et renseignements, s'adresser à

E. RODIER,
Représentant au Canada de la
Société Décauville, ainé,
30 Rue St. Jacques,
Montréal.

jno.13.6.89.

SCOTT'S EMULSION

OF PURE COD LIVER OIL AND HYPOPHOSPHITES

Almost as Palatable as Milk.

So disguised that the most delicate stomach can take it. Remarkable as a FLESH PRODUCER. Persons gain rapidly while taking it.

SCOTT'S EMULSION is acknowledged by Physicians to be the FINEST and BEST preparation of its class for the relief of

CONSUMPTION, SCROFULA, GENERAL DEBILITY, WASTING DISEASES of CHILDREN and CHRONIC COUGHS.

Sold by all Druggists. 50c. and $1.00.

T. PELLETIER,

BARBIER-COIFFEUR,
Marchand de Tabac, Fruits, etc
AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCES

MARQUE DE FABRIQUE

Seul Topique remplaçant le *Feu* sans douleur ni chûte du poil. — Guérison rapide et sûre des *Boiteries, Foulures,* Ecarts, Molettes, Vessigons Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.

Phie GÉNEAU, 275, rue St-Honoré, Paris

LA LIGNE LA PLUS COURTE

La plus directe et la moins chere

— POUR —

MONTREAL, QUEBEC

Et tous les points intermediaires

— EST LE —

CHEMIN DE FER

"SOO" LINE

MINNEAPOLIS, ST. PAUL & SAULT STE. MARIE.

RAPPELEZ-VOUS, PAS DE CHANGEMENT DE CHARS.

Les convois quittent St. Paul à 6.40 p.m. et Minneapolis à 7.20 p.m. tous les jours.

Des wagons-lits circulent maintenant entre Minneapolis et Boston. Sièges de repos gratis. Les voyageurs allant de Minneapolis à Montréal par cette ligne arriveront plusieurs heures plus tôt que par aucune autre.

Pour plus amples renseignements, adressez à

JNO. G. TAYLOR,
Gen. Pass. Agt.,
Minneapolis.

la 21 11 89

LOUIS MIGNAULT,
Agt. des voyageurs,
Minneaplis

LES PLUS GRANDS AVANTAGES

QUI AIENT JAMAIS ETE OFFERTS DANS WINNIPEG

Se trouvent aux Magasins connus pour les bas prix

Chez GEO. H. RODGERS & CIE.

L'ASSORTIMENT DRAPER EST SACRIFIE AU NO. 332, RUE PRINCIPALE.

☞ A la succession **D'Auteuil** on peut faire les meilleurs marchés.

Nous faisons de beaucoup le plus gros commerce de Chaussures de tout Winnipeg aux Magasins de Chaussures Palais,

No. 470, RUE PRINCIPALE,

DES LOTS CONSIDERABLES VENDUS AUX PRIX COUTANT.

GEO. H. RODGERS & CIE.

MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL D'ASSORTIMENTS DE BANQUEROUTE DE TOUTE DESCRIPTION.

AU PUBLIC !

Désire-t-on acheter de la viande à bon marché,

IL FAUT ALLER VISITER NOTRE NOUVEAU BOUCHER,

M. PHILEAS TRUDEAU.

TOUJOURS DES VIANDES DE CHOIX

A DES PRIX INCONTESTABLEMENT PLUS BAS QUE TOUT CE QUI S'EST VU DANS SAINT-BONIFACE.

SATISFACTION GARANTIE A TOUS.

N'oubliez pas : { DANS LE BLOC LARIVIERE, Porte voisine de l'hôtel Beauregard.

j 1 j 10 10 89

PHILEAS TRUDEAU.

AU MAGASIN BLEU !

AU MAGASIN BLEU !

Meilleur Marche que Jamais !

Les habillements d'automne et d'hiver arrivent tous les jours, et les prix sont de

— MOITIE —

plus bas qu'à tous les autres magasins de hardes-faites de Winnipeg.

IL FAUT VOIR LES PRIX POUR LE CROIRE :

Habillements d'étoffe du pays pour	$6.50
Habillements de bon tweed tout laine valant $15.00 pour	9.50
Habillements valant $18.00 pour	12.50
Pantalons tout laine pour	1.50
Pardessus en bonne étoffe du pays pour	6.50
Pardessus en tweed tout laine valant $12.00 pour	7.50
Pardessus valant $15.00	10.50

VENEZ EXAMINER ET JUGER PAR VOUS-MÊMES

— AU —

Magasin Bleu - - 426 Rue Principale.

3m 1,10,85

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

E un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

ROBT. WYATT,

— MARCHAND DE —

QUINCAILLERIES, USTENSILES DE CUISINE, PEINTURES, HUILES. COULEURS, ETC., ETC.

352 — Rue Principale, Winnipeg — 352

(Porte voisine de la Banque de Montreal.)

LES FAMEUSES FOURNAISES DE McCLARY

Supérieures à toute autre espèce de fournaises ou de poêles. Aussi une grande variété de poêles de cuisine, de salle, etc.

Venez voir et demandez nos prix.

3m 17 10 89

ROBT. WYATT.

M. HUGHES & CO.

MEUBLES
EN GROS ET EN DÉTAIL,
Bloc de l'ancienne maison "Potter,"
Nos. 315 et 317
Coin des rues Principale et Notre-Dame Est, Winnipeg.
Ce qu'il y a de mieux et de meilleur marché dans Winnipeg.
SATISFACTION GARANTIE.

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funebres
— ET —
EMBEAUMEURS.
Un assortiment complet de Cercueils.
Magasin ouvert jour et nuit.
Telephone No. 413.

1.a7.11.89 M. HUGHES & CO.

LA MUTUELLE DE NEW-YORK

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

RICHARD A. McCURDY,
President.

ETABLIE 1er FEVRIER 1843.

A payé depuis son organisation	$272,000,000.00
Capital au 1er Janvier 1889	126,082,153.56

LA PLUS ANCIENNE, LA PLUS RICHE ET LA MEILLEURE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MONDE.

La compagnie n'ayant pas d'actionnaires, tous les profits, sans réserve, sont partagés entre les assurés.

Les primes sont basses, la sécurité est absolue et les conditions sont des plus libérales.

BUREAU CENTRAL :

Coin de la rue Principale et de l'avenue du Portage.

T. C. LIVINGSTON,
Gerant.

THOS. NORQUAY,
Surintendant.

J. F. PRUD'HOMME,
Secretaire et Caissier.

1a 31 10 89

MAISON ETABLIE EN 1879.

WM. BELL,

No. 288 Rue Principale, Coin de la Rue Graham.

—:o:—

Notre assortiment de Marchandises est au complet.

Articles de Toilette

— Pour hommes —

MARCHANDISES SECHES EN GENERAL.

—:o:—

Etoffes à Robes et broderies du dernier goût, Mousselines, Chambrés, Dentelles, Articles de fantaisie, Gants, Etc., Etc., Etc.

VIS-A-VIS LA GARE DU CHEMIN N. P. & M.

WINNIPEG.

1a.13.6.89.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE 31ME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 19 Fév. 1890, à 2 hrs. P. M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot : Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de	$5,000.00	$5,000 00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles	500.00	2,000 00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette	5.00	5,000.00
2307 lots valant		$50,000.00

$1 00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE.

Bureaux : 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

jno.12.1.88.